ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

prescription

Question écrite n° 84144

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice sur le rapport d'information sur la prescription en matière pénale. Il propose de réaffirmer la règle selon laquelle le point de départ du délai de prescription de l'action publique est fixé au jour de la commission de l'infraction. Il souhaiterait connaître son avis sur le sujet.

Données clés

Auteur : M. Pierre Morel-A-L'Huissier
Circonscription : Lozère (1re circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 84144
Rubrique : Droit pénal
Ministère interrogé : Justice
Ministère attributaire : Justice

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 7 juillet 2015, page 5139
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)